

Conseil municipal des Contamines-Montjoie
Séance du 27 mars 2025



Note de présentation brève et synthétique
Retraçant les informations financières essentielles du
Compte Administratif 2024 et du Budget Primitif 2025
De la Commune des Contamines-Montjoie
(cf. Article 2313-DU CGCT)

*L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.
Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.*

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS	3
3. PRESENTATION DU BUDGET GENERAL	4
3.1. Evolution des grandes masses budgétaires	5
3.2. Résultats 2024	6
3.3. Section de fonctionnement	6
3.3.1. Dépenses de fonctionnement	7
3.3.2. Recettes de fonctionnement	10
3.4. Section d'investissement	16
3.4.1. Dépenses d'investissement	16
3.4.2. Recettes d'investissement	18
3.5. Analyse de l'endettement	19
4. PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	21
4.1. Budget Eau et Assainissement	21
4.2. Budget Transport	25

1.1. Le budget primitif

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital de la dette, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

1.2. Le compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Aux Contamines-Montjoie, le compte administratif de l'année N est généralement voté en même temps que le vote du budget primitif de l'année N+1.

- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur :

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

- Le compte administratif dégage un résultat :

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats, qui sont intégrés au budget de l'année suivante. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

- Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion :

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

2. PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS

La commune des Contamines-Montjoie dispose de 3 budgets :

- Le Budget Général qui est le budget principal de la collectivité,
- Le Budget Annexe « Eau et Assainissement », qui retrace les opérations liées à la gestion du service d'alimentation en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées,
- Le Budget Annexe « Transport », qui retrace le service des navettes ski bus durant la saison hivernale et estivale.

Le montant cumulé de ces 3 budgets est de **27 250 381,25 €** pour le **BP 2025**.

TOUS BUDGETS BP 2025		Dépenses 2025	Recettes 2025
		12 852 204,00	12 852 204,00
		14 398 177,25	14 398 177,25
		27 250 381,25	27 250 381,25

Ces montants consolidés se décomposent comme suit :

BUDGET GENERAL BP 2025		Dépenses 2025	Recettes 2025
		11 425 204,00	11 425 204,00
		12 386 282,50	12 386 282,50
		23 811 486,50	23 811 486,50

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT BP 2025		Dépenses 2025	Recettes 2025
		897 000,00	897 000,00
		2 011 894,75	2 011 894,75
		2 908 894,75	2 908 894,75

BUDGET TRANSPORT BP 2025		Dépenses 2025	Recettes 2025
		530 000,00	530 000,00
		530 000,00	530 000,00

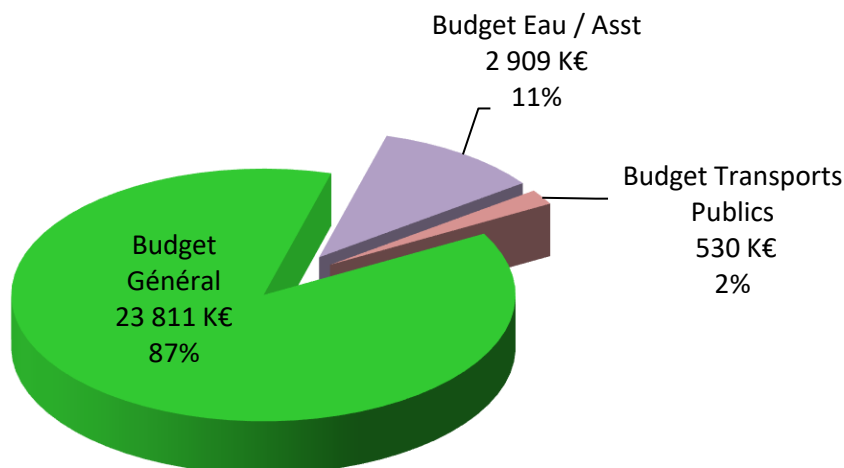
Présentation consolidée tous budgets BP 2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250327-DEL2025032-DE



3. PRESENTATION DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le BP 2025 du budget général a été établi selon les principes suivants :

Pour la fiscalité :

- Une prévision **d'augmentation des bases fiscales de 1,7 %** par l'Etat,
- Le maintien **des taux d'imposition** de 2024,
- Le maintien de la **surtaxe de taxe d'habitation sur les résidences secondaires** au taux de 30 % comme voté en conseil municipal du 21/09/2023.

Pour les charges de fonctionnement :

- La maîtrise des **charges à caractère général** avec une légère baisse de 2 % par rapport au réalisé 2024.
- Une **augmentation des charges de personnel** (+10%) intégrant les augmentations réglementaires, les mouvements de personnel et des créations de postes.

Concernant les investissements :

- Un **niveau élevé de dépenses d'équipement** (5,2 M€) pour poursuivre la réalisation des projets et soutenir l'activité économique.

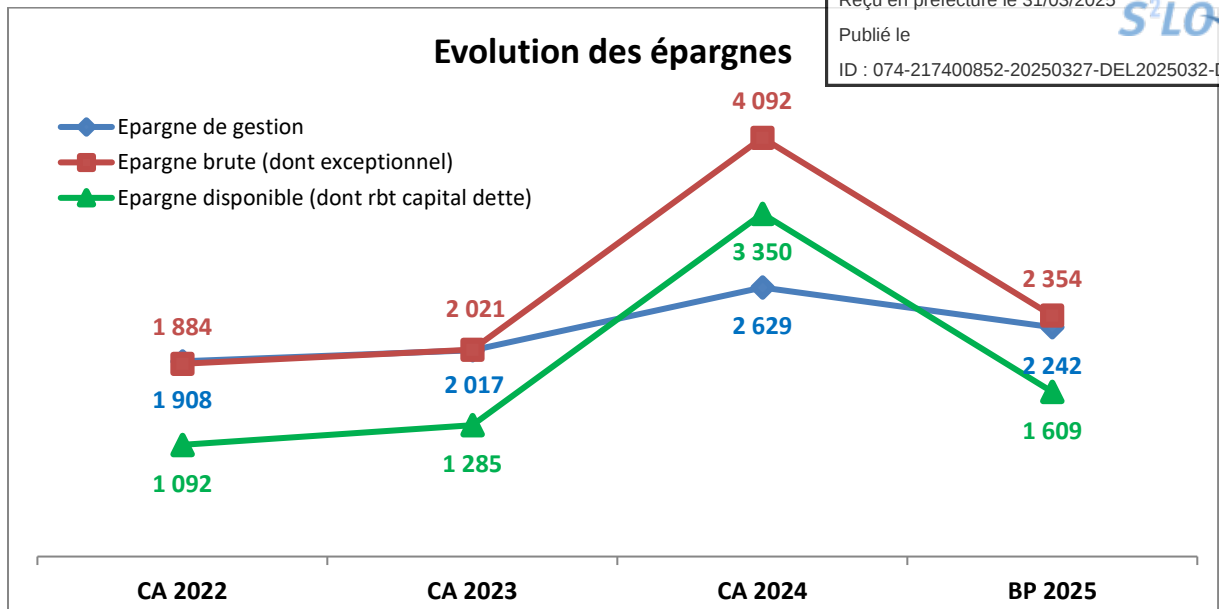
3.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT				
RECETTES DE GESTION COURANTE	7 134 506	7 825 915	8 923 435	8 799 674
Impôts directs et indirects (Chapitre 73)	5 301 081	5 941 535	6 699 211	6 701 958
DGF dotations et participations (Chapitre 74)	724 516	765 697	904 223	878 720
Produits des services (Chapitre 70)	404 683	407 685	741 213	742 920
Autres produits gestion courante (Chapitre 75)	683 820	702 608	575 892	475 076
Atténuation de charges (Chapitre 013)	20 406	7 308	2 245	1 000
Reprises sur provisions (Chapitre 78)	0	1 082	652	0
DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 226 254	5 809 238	6 294 623	6 558 004
Charges de Personnel (Chapitre 012)	1 662 151	1 751 946	1 952 067	2 148 739
Charges à caractère général (Chapitre 011)	1 171 036	1 389 639	1 726 927	1 693 695
Atténuation de produits (Chapitre 014)	431 977	483 604	521 805	530 000
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	1 954 889	2 184 049	2 093 823	2 159 270
Dépenses imprévues (et provisions risques)	6 202	0	0	26 300
EPARGNE DE GESTION	1 908 252	2 016 677	2 628 812	2 241 670
Intérêts de la dette	226 909	207 923	192 018	210 200
Produits financiers	323 675	323 680	323 680	323 680
Produits exceptionnels	21 700	14 377	1 333 386	0
Charges exceptionnelles	142 756	126 237	2 158	1 000
EPARGNE BRUTE	1 883 962	2 020 574	4 091 703	2 354 150
INVESTISSEMENT				
Remb. Capital de la dette	792 119	736 045	741 935	745 200
EPARGNE DISPONIBLE	1 091 843	1 284 529	3 349 768	1 608 950

L'examen de l'évolution des épargnes sur les exercices budgétaires 2022 à 2025 permet l'analyse suivante :

- Une baisse de **l'épargne de gestion** (recettes courantes – charges courantes) entre le **CA 2024** et le **BP 2025** (-387 k€), liée à une baisse des recettes, notamment des produits de gestion courante (-101 k€), et à une hausse des dépenses, notamment les charges de personnels (+197 k€) et les autres charges de gestion courante (+65 k€).
- Une baisse de **l'épargne brute** (épargne de gestion déduction faite des intérêts de la dette et des éléments exceptionnels) entre le **CA 2024** et le **BP 2025** (-1 738 k€), directement liée à la baisse des produits exceptionnels (cession du terrain du Plane en 2024 pour 1 310 k€).
- Une baisse correspondante de **l'épargne disponible** entre le **CA 2024** et le **BP 2025**, c'est-à-dire de la **capacité d'autofinancement (CAF nette)** déduction faite du remboursement du capital de la dette (-1741 k€).

Cependant, malgré la baisse des 3 épargnes entre le **CA 2024** et le **BP 2025**, celles-ci restent supérieures aux épargnes de 2022 et 2023.



3.2. BUDGET GENERAL – RESULTATS 2024

Section	Résultats de clôture 2023	Affectation à l'investis.	Résultat d'exécution 2024	Résultat de clôture 2024	Solde restes à réaliser 2024	Résultats de clôture 2024 (avec RAR)
Fonctionnement	3 701 999,68	-2 208 603,50	2 404 397,54	3 897 793,72		3 897 793,72
Investissement	-995 586,73		-894 455,98	-1 890 042,71	294 099,28	-1 595 943,43
Total	2 706 412,95	-2 208 603,50	1 509 941,56	2 007 751,01	294 099,28	2 301 850,29

Le résultat d'exécution du budget général s'établit à **1 509 941,56 €** en 2024. Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture constaté est de **2 007 751,01 €**. Si l'on prend en compte les restes à réaliser (RAR), le résultat de clôture du budget général est de **2 301 850,29 €**.

3.3. BUDGET GENERAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

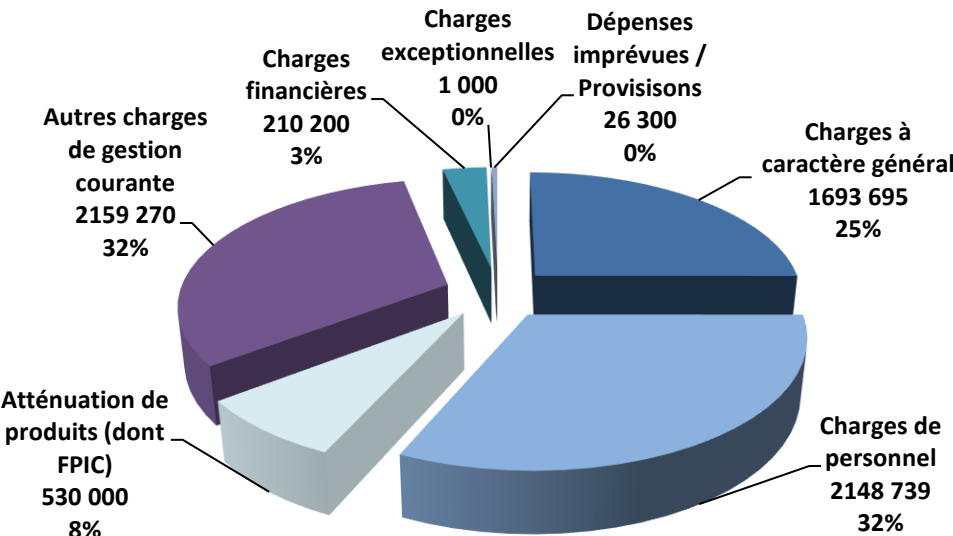
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour le **BP 2025**, le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibre à **11 425 204 €**.

3.3.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 741 103,00	1 726 927,35	1 693 695,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 975 299,00	1 952 066,72	2 148 739,00
014	Atténuations de produits	525 000,00	521 805,49	530 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 286 000,00	0,00	4 300 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	356 000,00	1 931 886,17	356 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 095 340,00	2 093 823,48	2 159 270,00
66	Charges financières	193 000,00	192 017,91	210 200,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00	2 157,60	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	26 300,00	0,00	26 300,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 201 242,00	8 420 684,72	11 425 204,00

Dépenses réelles de fonctionnement - BP 2025



Détail des dépenses – CA 2024 - BP 2025 – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, fêtes et cérémonies ...), les frais de personnel, les subventions accordées (associations), les participations aux structures partenaires (CCAS, EPCI), la subvention d’équilibre du budget annexe Transport, la prise en charge des secours sur pistes, les intérêts de la dette, le prélèvement par l’Etat du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ainsi que le virement à la section d’investissement.

▪ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre de dépenses permet à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'eau, le carburant, les combustibles, l'achat de matériels, les réparations de voirie, l'entretien, les prestations de services, les fournitures techniques, administratives ou scolaires, les honoraires et assurances, les secours sur pistes (qui font l'objet par ailleurs d'une refacturation constatée en recettes) etc.

Pour le **BP 2025**, par rapport au **CA 2024**, ces charges à caractère général sont prévues en **diminution de -1,9%**, soit -33 k€ correspondant aux postes suivants :

- La baisse des locations mobilières (-43 k€)
- La baisse des transports de biens et transports collectifs (-19 k€)
- La baisse des dépenses d'entretien de voirie, réseaux et de bâtiments divers (-15 k€)
- La baisse des contrats de prestations de services (-15k€)
- La baisse des interventions sur les biens mobiliers (-12k€)
- La hausse des fluides (+16 k€), notamment l'électricité suite à la reprise en régie du domaine nordique (électricité canons à neige)
- La hausse du coût des transports scolaires (+40k€) suite à la diminution de la subvention de la Région à la CCPMB.

▪ Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires versés par la commune aux agents titulaires et non-titulaires (contractuels, saisonniers), ainsi qu'aux charges salariales et patronales et contributions aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, Pôle Emploi, organismes de formation CNFPT, médecine professionnelle, assurance statutaire, etc).

Les dépenses du chapitre 012 sont en augmentation **de 11,4% entre le CA 2023 et le CA 2024**, intégrant l'évolution naturelle des salaires et charges (GVT), des recrutements sur des postes vacants en 2024, l'indemnité de résidence ainsi que la hausse du point d'indice des fonctionnaires.

Pour le **BP 2025**, l'augmentation est fixée à **+10,1% par rapport au CA 2024**, prenant en compte le GVT, l'augmentation du taux patronal de la CNRACL de 3 points en 2025 (avec une prévision de +3 points par an jusqu'en 2028), les mouvements de personnel (impact en année pleine des recrutements 2024), des créations de poste (notamment de saisonniers pour le domaine nordique), portant le total de la masse salariale et des frais associés (assurance statutaire, personnel extérieur, médecine professionnelle, etc.) à un montant de **2 148 739 €**.

Les charges de personnel représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement au **BP 2025**, contre 30% au **CA 2024**.

A noter que l'ensemble des charges de personnel est supporté par le budget général, qui refacture au budget Eau et Assainissement la part des moyens humains qui lui est affectée.

▪ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Au **CA 2024**, ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus ainsi que les cotisations afférentes (122 k€), la contribution au SDIS (146 k€), les subventions versées aux associations (81 k€), ainsi qu'aux structures partenaires (EPIC 1 145 k€, CCAS 1 k€), la subvention d'équilibre au budget annexe Transport (486 k€) ainsi que des charges diverses (informatique en nuage, créances irrécouvrables, régularisation de charges pour 112 k€).

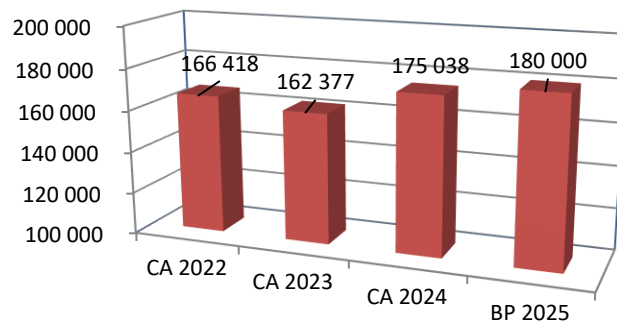
Au **BP 2025**, ces charges de gestion courante sont en **hausse de +3,1%** par rapport au **CA 2024** suite notamment à la hausse de la subvention d'équilibre au budget transport (+44 k€).

▪ Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend :

- La participation de la commune dans le dispositif du **Fonds national de péréquation des ressources (FPIC)** qui consiste pour l'Etat à prélever une partie des ressources de certaines collectivités disposant d'une certaine richesse fiscale (*potentiel financier agrégé par habitant supérieur à la moyenne nationale*), pour les reverser à des territoires moins favorisés. Au **CA 2024**, la commune a reversé 175 k€ à ce fonds. Il est prévu un montant de 180 k€ au **BP 2025**.

Evolution du FPIC



- Le reversement à l'EPIC de la **taxe de séjour** collectée (et comptabilisée en recettes de fonctionnement) pour 346 k€. Au **BP 2025**, ce montant est fixé à 350 k€.

▪ Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette de la Commune. Ce montant est de 192 k€ au **CA 2024** ; il est porté à 210 k€ au **BP 2025**, soit une augmentation de 9% en raison notamment des intérêts correspondants au nouvel emprunt contracté en 2024.

▪ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la commune des Contamines-Montjoie.

Au **CA 2024**, on constate un montant de 2,2 k€ correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs. Il est prévu un montant de 1 k€ au **BP 2025**.

▪ Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections (chapitre 042)

Le chapitre 042 correspond à des écritures d'ordre et de transfert entre section de fonctionnement et section d'investissement qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie.

Il s'agit principalement au **CA 2024** de :

- L'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune pour 31 k€ (Fonds Région Unie 20 k€ et caserne du SDIS 11 k€)
- De l'étalement d'une recette exceptionnelle (indemnité de l'Etat sur la sortie d'un emprunt à risque) pour 324 k€
- Des opérations de cessions d'actifs suite à la vente notamment du terrain du Plane (1310 k€)

Ces dépenses de fonctionnement alimentent des recettes identiques en section d'investissement.

Un montant de 356 k€ est reconduit au **BP 2025** pour l'amortissement des subventions et de l'indemnité de l'Etat sur la sortie d'un emprunt à risque.

▪ **Les dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)**

Au **BP 2025**, une provision pour créances douteuses et litigieuses est inscrite pour un montant de 6,3 k€ à laquelle s'ajoute une provision supplémentaire de 20 k€ pour risque de contentieux. Ces provisions dites semi budgétaires ne sont pas compensées par des recettes identiques et constituent des charges pour le budget.

▪ **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

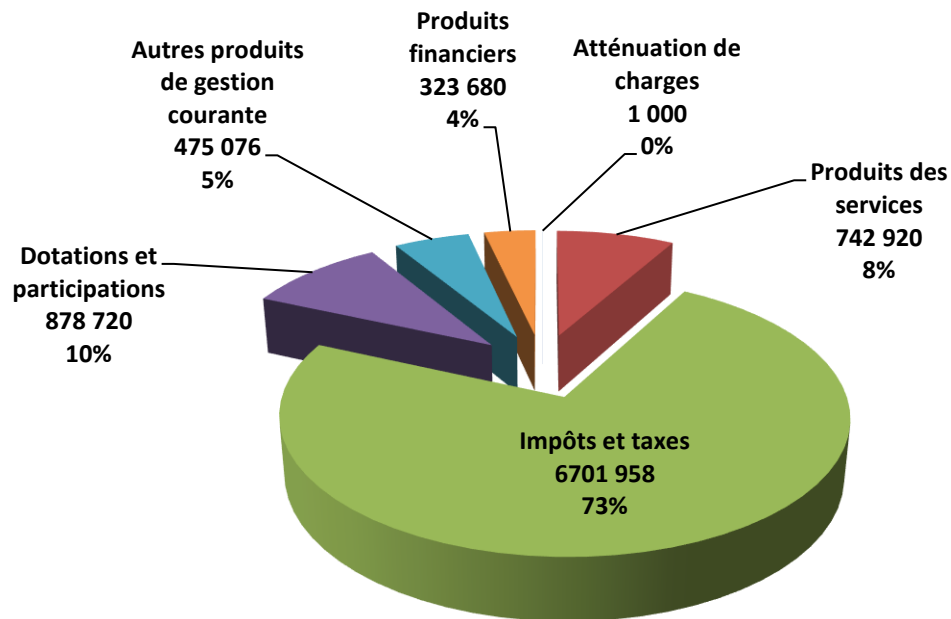
Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts (750 k€ au **BP 2025**) et assurer un autofinancement net pour financer une partie des investissements.

Il est prévu un montant de 4 300 k€ au **BP 2025**. Cette dépense de fonctionnement alimente une recette identique en section d'investissement (chap. 021).

3.3.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 493 396,18		2 301 850,29
013	Atténuations de charges	7 000,00	2 244,50	1 000,00
70	Produits des services	696 050,00	741 212,55	742 920,00
73	Impôts et taxes	6 472 602,82	6 699 210,56	6 701 957,71
74	Dotations, subventions et participations	752 863,00	904 223,02	878 720,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	244 580,57	0,00
75	Autres produits de gestion courante	455 650,00	575 892,45	475 076,00
76	Produits financiers	323 680,00	323 680,02	323 680,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 333 386,18	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	652,41	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 201 242,00	10 825 082,26	11 425 204,00

Recettes réelles de fonctionnement BP 2025



Détail des Recettes – CA 2024 - BP 2025 – Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, portage de repas, locations de salles ou bâtiments, redevance des délégations de services publics), aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au **BP 2025** à **11 425 204 €**, en équilibre avec les dépenses de fonctionnement.

▪ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance statutaire, indemnités journalières de la Sécurité Sociale) pour un montant de 2,2 k€ au **CA 2024**. Un montant de 1 k€ est prévu pour le **BP 2025**.

▪ Les produits des services, du domaine et vente diverses (chapitre 70)

Ce chapitre correspond aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune.

Un montant de 743k€ est prévu au **BP 2025**, en stabilité par rapport au **CA 2024** (741 k€).

Ce chapitre comprend essentiellement :

- Les produits des services : portage des repas à domicile, restauration scolaire, accueil périscolaire, bibliothèque... pour 151 k€ au **CA 2024**. Il est prévu au **BP 2025** une somme de 191 k€, comprenant en plus des années précédentes les recettes du domaine nordique suite à la reprise en régie par la commune,
- Les redevances d'occupation du domaine public (37 k€ réalisés en 2024 et 35 k€ prévus au **BP 2025**) dont la redevance du Chalet du Lac (28 k€) et les droits des terrasses (6 k€),

- Les remboursements de personnel du budget annexe Eau et Assainissement en 2024, et 160 k€ inscrit au **BP 2025** au titre du personnel mis à disposition (155 k€ refacturés en 2024 et 40 k€ prévu au BP 2025 suite à la fin de la mise à disposition d'un agent),
- Les remboursements de frais par des tiers : 5 k€ réalisés en 2024 et 43k€ prévus au **BP 2025** dont 40 k€ de refacturation de l'électricité de la patinoire à l'EPIC,
- Les ventes de coupes de bois : 11 k€ au **CA 2024** et 6 k€ prévus au **BP 2025**,
- Divers autres droits pour 9,5 k€ au **CA 2024**, en prévision à 3,2 k€ au **BP 2025**,
- Les secours sur pistes pour 265 k€ prévus au **BP 2025** contre 289 k€ réalisés au **CA 2024**.

▪ **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

Pour les **contributions directes**, le produit des 4 taxes locales - *c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE)* - a été encaissé pour **5 091 k€** au **CA 2024**.

Produit fiscal perçu	2022	2023	2 024
Taxe Habitation (TH)	1 921 485	2 109 254	2 177 422
Surtaxe Résidences Secondaires (THRS)			596 147
Taxe Foncière Bâti (TFPB)	1 801 758	2 002 470	2 082 713
Taxe Foncière Non Bâti (TFPNB)	44 364	49 065	50 929
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	378 403	415 362	477 386
Rôles supplémentaires	6 337	171 357	58 513
Coefficient correcteur	-313 983	-338 285	-352 181
Total	3 838 364	4 409 223	5 090 929

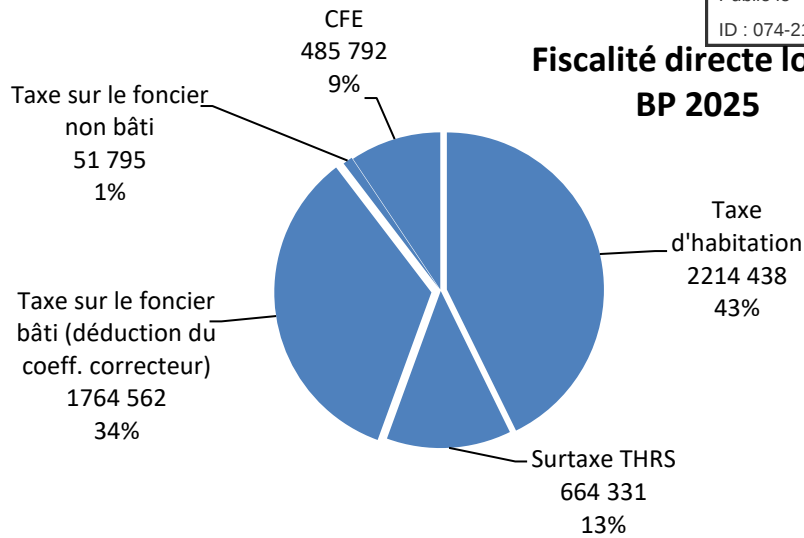
En **2025**, les produits de la fiscalité directe locale sont prévus en hausse de 1,7%, suite à la **revalorisation des bases fiscales de 1,7 %** par l'Etat.

A noter que les taux votés en 2024 par la commune sont maintenus à l'identique en 2025.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation (TH)	22,99 %	22,99 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	27,41 %	27,41 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	113,61 %	113,61 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,03 %	27,03 %

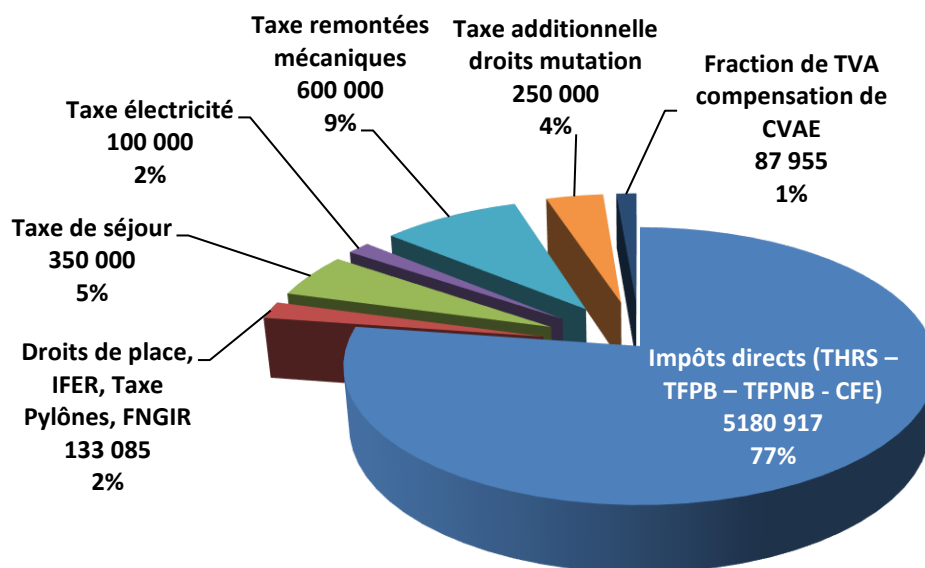
Le produit fiscal ainsi attendu et inscrit au **BP 2025** est de **5 180 917 €**, détaillé comme suit :

Bases fiscales revalorisées par l'Etat +1,7 %		Taux 2025	Produit estimé BP 2025
Taxe Habitation (TH)	9 632 178	22,99%	2 214 438
Surtaxe Résidences Secondaires (THRS)	2 214 438	30,00%	664 331
Taxe Foncière Bâti (TFPB)	7 732 804	27,41%	2 119 562
Taxe Foncière Non Bâti (TFPNB)	45 590	113,61%	51 795
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 797 232	27,03%	485 792
Coefficient correcteur			-355 000
Produit fiscal attendu et inscrit au BP 2025			5 180 917



Concernant la **fiscalité indirecte** : les autres impôts et taxes ont été perçus au **CA 2024** pour un montant de **1 601 k€**, en hausse de +4,4% par rapport à l'exercice précédent. Il est prévu une baisse de -5% au **BP 2025**. Ceux-ci comprennent :

- La taxe sur les remontées mécaniques (629 k€ perçus en 2024). **Au BP 2025**, il est prévu 600 k€ suite au maintien d'une forte fréquentation touristique,
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation (270 k€ en 2024). Cette taxe étant très aléatoire (en fonction des transactions immobilières sur la commune), il est prévu 250 k€ au **BP 2025** par prudence,
- La taxe de séjour (346 k€ en 2024), en hausse suite à une forte fréquentation touristique. Il est prévu 350 k€ au **BP 2025**, le montant étant ensuite reversé à l'EPIC,
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 134 k€ en 2024, 100 k€ prévus au **BP 2025**,
- Une fraction de TVA en remplacement de la CVAE (88 k€ réalisés en 2024 et prévus en 2025),
- Diverses autres taxes (droits place, FNGIR, taxe pylônes, IFR entreprises de réseaux) : 134 k€ réalisés en 2024 et le même montant prévu en 2025.



Fiscalité directe et indirecte BP 2025

▪ **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**

Ces ressources se composent principalement des allocations compensatrices de fiscalité directe, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DGF) et de subventions reçues qui ne concernent pas les équipements.

La DGF forfaitaire et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ont été perçues au **CA 2024** pour un montant global de **357 k€** (311 k€ de dotation forfaitaire et 46 k€ de DSR), soit une baisse de -14,1% par rapport à 2023 (416 k€). Cette forte baisse s'explique par la compensation de la part CPS (56 k€ en 2024) qui était auparavant incluse dans la DGF forfaitaire et qui est désormais reversée à la commune par la CCPMB.

Si l'on retraits le montant 2024 en prenant en compte cette compensation de la part CPS, l'écart n'est plus que de -0,7% par rapport à 2023.

Retraitement de la DGF	2023	2024	Evolution
DGF forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	415 652	356 847	-14,1%
DGF forfaitaire + compensation part CPS	371 270	366 509	-1,3%
DGF forfaitaire + compensation part CPS + DSR	415 652	412 893	-0,7%

Ces recettes sont estimées à **400 k€** au **BP 2025**, répartis comme suit : 300 k€ de DGF forfaitaire, 55 k€ de compensation part CPS et de 45 k€ de DSR.

	2023	2024	BP 2025
DGF dotation forfaitaire	371 270	310 463	300 000
Compensation part CPS		56 046	55 000
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	44 382	46 384	45 000

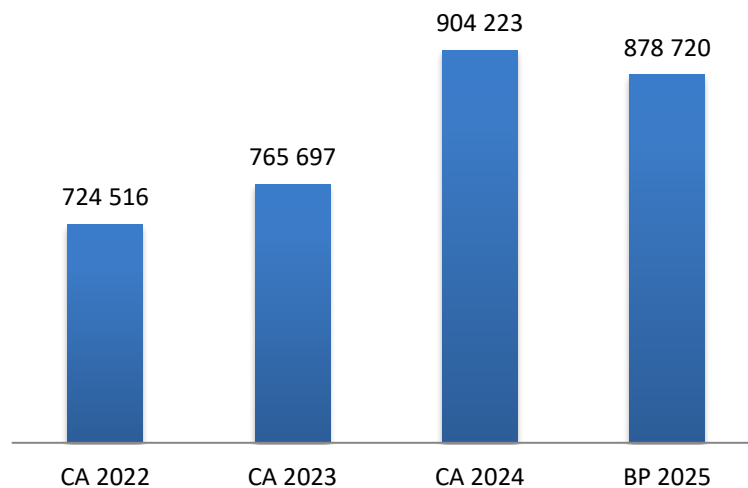
La Dotation Aménités Rurales correspond à une dotation en faveur de la biodiversité, liée à la présence d'un site Natura 2000 sur la commune. 72 k€ ont été perçus au **CA 2024**, la même somme est reconduite au **BP 2025**.

Les allocations compensatrices correspondent à la compensation par l'Etat des exonérations de bases fiscales sur les établissements industriels (CFE) et des exonérations de taxe foncière sur le bâti (TFPB). Elles sont constatées au **CA 2024** pour un montant significatif de **377 k€**. Le montant inscrit au **BP 2025** (360 k€) est en diminution de -4,7% suite à la notification reçue par l'Etat en début d'année.

Les autres participations encaissées au **CA 2024** (41 k€) correspondent aux soutiens financiers divers :

- Les dotations et participations diverses de l'Etat pour 0,8 k€ en 2024 (indemnité policier municipal, protection des élus, rbt des frais d'élections), prévues pour 5,3 k€ au **BP 2025** dont 4,9 k€ de dotation pour le recensement 2025,
- Les subventions du Département pour 17 k€ réalisés en 2024 (fonds frontalier genevois 13 k€, ateliers numériques 4 k€), et 17 k€ inscrits également au **BP 2025**,
- Les subventions diverses pour 24 k€ réalisés en 2024 (remboursement du SDIS sur les astreintes des employés communaux pompiers volontaires, FCTVA sur le fonctionnement, subvention pour l'entretien des sentiers, participations aux projets culturels, vacations CAUE) et 25 k€ prévus au **BP 2025**.

Evolution des dotations et participations



▪ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes de ce chapitre sont constatées pour un montant de 576 k€ au **CA 2024**. Ils comprennent :

- Les produits des immeubles (loyers appartements communaux, cabinet médical, local Les combettes, refuge des Prés, bureau des guides, loyer signal, locations de salle) soit **118 k€ au CA 2024** et **100 k€ prévus au BP 2025**.
- Les redevances d'énergie hydraulique (139 k€ au **CA 2024**) pour Tré la Tête et la centrale hydroélectrique du Bonnant. Il est prévu 128 k€ au **BP 2025**.
- Les redevances des fermiers/concessionnaires : **241 k€ au CA 2024** dont 237 k€ pour la redevance SECMH et 4 k€ pour la redevance nordique ALPINUM des saisons 2022-2023 et 2023-2024 (part fixe uniquement). Il est prévu un montant de **240 k€ au BP 2025** dont 230 k€ pour les remontées mécaniques (SECMH), 9 k€ pour le parc de loisirs (NASH MOUNTAINS) et 0,8 k€ pour l'accrobranche (EVASION NATURE CONCEPT).
- Les autres produits de gestion courante et remboursements divers (78 k€ au **CA 2024**), correspondent aux remboursements de charges diverses (50 k€), aux recouvrements après admission en non-valeur (2 k€), au versement de l'indemnité de réservation des terrains dans le cadre du projet hydroélectrique du Bon Nant (25 k€). Il est prévu 7 k€ au **BP 2025**.

▪ Les produits financiers (chapitre 76)

Cette recette correspond à l'étalement de l'aide du fonds de soutien pour la sortie d'un emprunt structuré dit « à risque ». Le montant est de 324 k€ au **CA 2024** et au **BP 2025**.

▪ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Au **CA 2024**, il a été réalisé **1 333 k€**, correspondant à des annulations de mandats ainsi qu'aux cessions enregistrées au compte 775 : ventes de parcelles dont 1310 k€ du terrain du Plane, vente de véhicules.

Il n'y a pas de crédits prévus sur ce chapitre au **BP 2025** puisque les cessions se prévoient budgétairement au chapitre 024 en recettes d'investissement.

▪ Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)

Au **CA 2024**, un montant est constaté pour 0,7 k€ correspondant à la reprise de provisions sur les créances douteuses.

3.4. BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

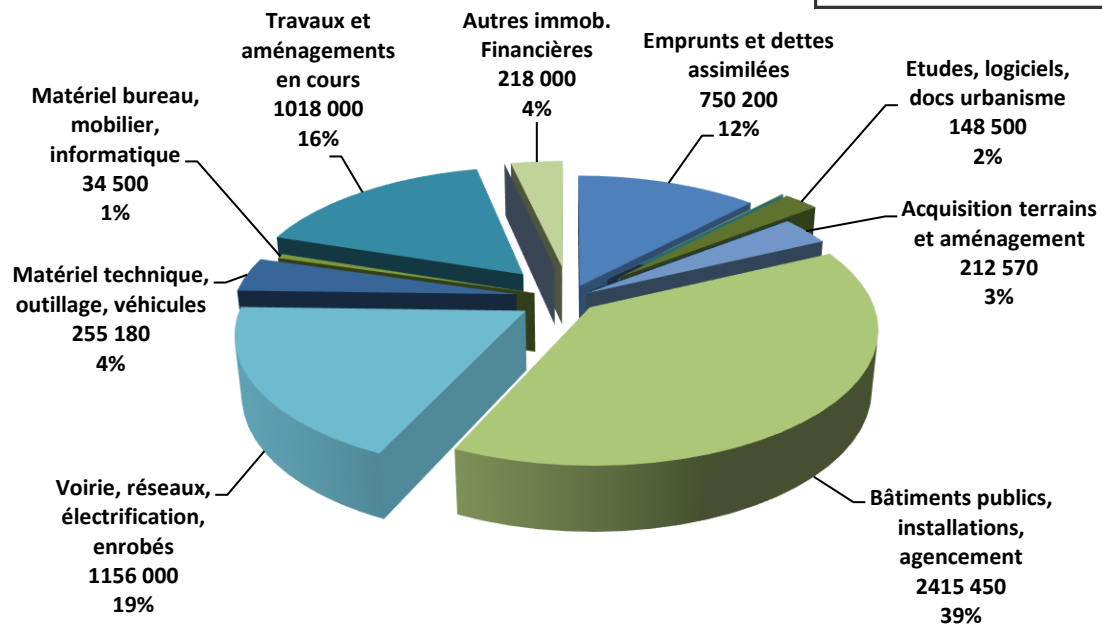
3.4.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibre pour le **BP 2025** à un montant de **12 386 282,50 €**.

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	995 586,73		1 890 042,71
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	244 580,57	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 194 000,00	335 627,29	1 920 000,00
10	Dotations, fonds et réserve	5 000,00	497,61	5 000,00
13	Remb divers : Subventions	0,00	35 091,08	0,00
	RAR	37 462,90		
16	Emprunts et dettes assimilées	747 000,00	741 934,65	750 200,00
20	Immobilisations incorporelles	111 300,00	20 196,00	148 500,00
	RAR	18 125,40		58 771,60
204	Subventions d'équipements versées	187 414,85	187 414,85	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 345 471,00	3 794 812,96	4 073 700,00
	RAR	1 210 711,34		1 300 743,32
23	Immobilisations en cours	1 188 009,00	255 475,19	1 018 000,00
	RAR	110 814,00		1 003 324,87
26	Participations et créances rattachées à des participations	21 550,00	21 550,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	255 000,00	217 470,20	218 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		11 050 331,58	5 854 650,40	10 023 442,71
	RAR (opérations votées à poursuivre)	1 377 113,64		2 362 839,79
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (dont RAR)		12 427 445,22	5 854 650,40	12 386 282,50

A noter le montant significatif des Restes à Réaliser (2 363 k€) qui ont été reportés dans le **BP 2025**, et qui correspondent aux opérations votées, engagées mais non liquidées, à poursuivre sur l'exercice suivant.

Dépenses d'investissement BP 2025



Le **BP 2025** affiche un niveau important de dépenses d'équipement (**5 240 k€**) correspondant à :

- La voirie et ses installations, l'enfouissement des réseaux électriques pour 1 156 k€ (dont 150 k€ de sécurisation du carrefour Sous la Forêt de Tresse, 600 k€ d'enrobés, 357 k€ pour l'enfouissement de réseaux et le renouvellement de l'éclairage public (travaux SYANE))
- Les interventions sur les bâtiments et installations publics, l'aménagement des constructions pour 2 415 k€ (dont 763 k€ sur la rénovation de la toiture de l'Eglise de la Trinité, 393 k€ sur la construction d'un chalet multisport aux Praz, 450 k€ sur les chalets d'alpage (les Besoens et les Cavets) et 540 k€ sur la renaturation du parking de Notre Dame de la Gorge)
- Des opérations d'aménagement de terrains et des acquisitions foncières et forestières pour 213 k€ (dont 60 k€ d'acquisitions foncières, 43 k€ de travaux forestiers, 110 k€ d'aménagements pour les sentiers, les passerelles, les ponts...)
- Des études, logiciels et documents d'urbanisme pour 149 k€ (dont 40 k€ d'études diverses, 30 k€ de refonte du site internet, 20 k€ de modification du PLU et 40 k€ de plans topo, bornages)
- Du matériel technique, outillages et des véhicules pour 255 k€ (dont 90 k€ de matériel et 165 k€ de véhicules)
- Du matériel de bureau et informatique, du mobilier pour 35 k€
- La poursuite des travaux et aménagements en cours pour 1 018 k€ (dont 1 000 k€ sur la traversée du centre village).

A ces dépenses s'ajoutent les dépenses d'investissement suivantes :

- Le remboursement de la dette pour 750 k€ (745 k€ de dette en capital et 5 k€ de dépôts et cautionnements),
- Les autres immobilisations financières pour 218 k€ dont les annuités remboursées à l'EPF (Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie) pour 18 k€, correspondant à l'acquisition de l'auberge de la Gorge ainsi que 200 k€ d'avance de trésorerie pour la SCIC la Gorge, accueil et culture).

Des **opérations patrimoniales** sont également prévues au **BP 2025**, pour un montant de 1 920 k€, identique en dépenses et en recettes d'investissement concernant l'aménagement du centre (opérations de dation en paiement).

3.4.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

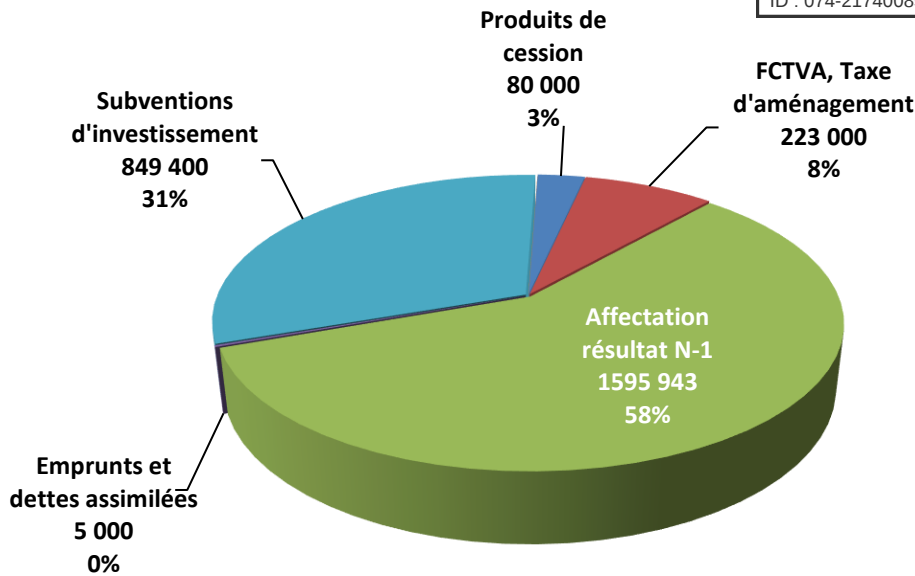
Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté			
021	Virement de la section fonctionnement	3 286 000,00	0,00	4 300 000,00
024	Produits de cession	1 390 000,00	0,00	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	356 000,00	1 931 886,17	356 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 194 000,00	335 627,29	1 920 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	2 408 603,50	2 419 563,04	1 818 943,43
	dont FCTVA	145 000,00	146 099,86	173 000,00
	dont taxe aménagement	55 000,00	64 859,68	50 000,00
	dont affectation du résultat N-1	2 208 603,50	2 208 603,50	1 595 943,43
13	Subventions d'investissement reçues	1 314 780,00	63 753,07	849 400,00
	RAR	164 096,87		1 556 939,07
16	Emprunts et dettes assimilées	1 105 000,00	400,00	5 000,00
	RAR			1 100 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	208 964,85	208 964,85	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	400 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		12 263 348,35	4 960 194,42	9 729 343,43
RAR (subventions/emprunts votés mais non liquidés)		164 096,87		2 656 939,07
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (dont RAR)		12 427 445,22	4 960 194,42	12 386 282,50

Le montant des Restes à réaliser (2 657 k€) à reporter dans le **BP 2025** correspond aux subventions accordées et non versées, dont le montant doit être sollicité auprès des financeurs (1 557 k€), ainsi qu'au versement du prêt contracté en 2024 pour 1 100 k€.

Au **BP 2025**, les recettes d'investissement réelles mobilisées pour financer les investissements, sont :

- L'autofinancement issu du prélèvement sur la section de fonctionnement : 4 300 k€
- Les produits de cessions, c'est-à-dire la vente de foncier : 80 k€ prévus pour la vente des parkings de la copropriété Gruz
- Les recettes propres : le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat (173 k€) et la taxe d'aménagement (50 k€)
- L'affectation de résultat 2024 permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté corrigé du solde des restes à réaliser soit 1 596 k€
- Les subventions d'investissement liées aux financements publics attendus sur les projets pour 849 k€

Recettes réelles d'investissement - BP 2025

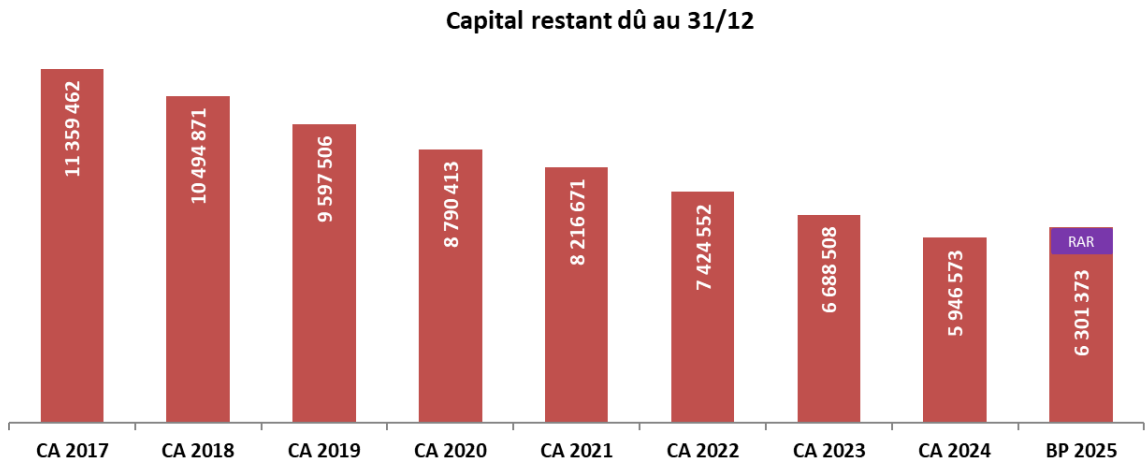


3.5. BUDGET GENERAL – ANALYSE DE L’ENDETTEMENT

De 2017 à 2024, on constate une diminution régulière de l’encours de la dette, malgré un emprunt de 238 k€ en 2021 pour l’enfouissement des réseaux.

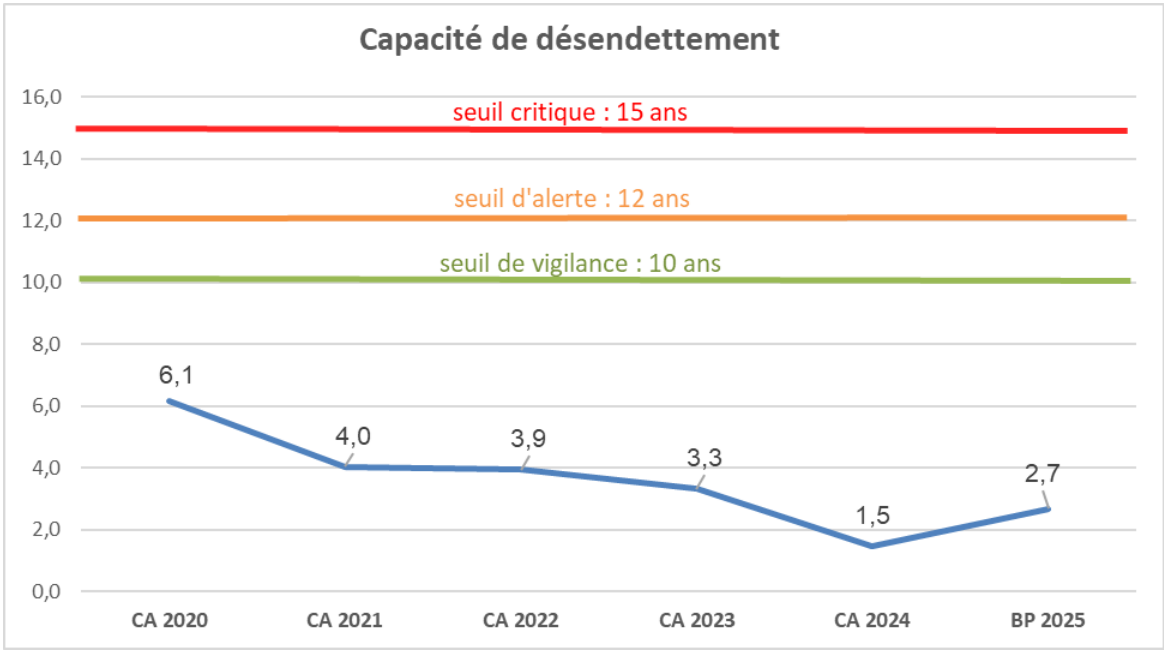
En 2024, un emprunt a été contracté pour un montant de **1 100 k€**. Le versement ayant été perçu début janvier 2025, celui-ci est inscrit dans les **RAR 2024** et n’a donc pas d’incidence sur le capital restant dû au 31/12/2024.

Au **BP 2025**, en prenant en compte les remboursements du nouvel emprunt, le capital restant dû est estimé à **6 301 373 €** au 31/12/2025.



La capacité de désendettement, qui présente la durée théorique que mettrait la commune à rembourser l’ensemble de sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute annuelle, diminue en 2024 du fait d’une épargne brute beaucoup plus élevée (épargne incluant les produits de cession perçus en 2024 dont 1 310 k€ du terrain du Plane).

En 2025, la capacité de désendettement augmente de nouveau avec le remboursement du nouveau emprunt, pour arriver à 2,7 années, restant très nettement en dessous de 10 ans.



Capacité de désendettement	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evol. BP 2025 / CA 2024
Capital restant dû au 31 décembre + RAR	6 688 508	5 946 573	6 301 373	6,0%
Epargne brute (dont exceptionnel)	2 020 574	4 091 703	2 354 150	-42,5%
Durée théorique de remboursement (année) + RAR	3,3	1,5	2,7	84,2%

4.1. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en termes de maintenance et d'entretien (section d'exploitation) comme de création ou de réhabilitation de réseaux (section d'investissement) sur le territoire communal.

RESULTATS 2024

Section	Résultats de clôture 2023	Affectation à l'investis.	Résultat d'exécution 2024	Résultat de clôture 2024	Solde restes à réaliser RAR 2024	Résultats de clôture 2024 (intégrant RAR)
Exploitation	608 374,69	-566 250,93	-29 946,58	12 177,18		12 177,18
Investissement	-221 545,86		-564 182,05	-785 727,91	610 929,66	-174 798,25
Total	386 828,83	-566 250,93	-594 128,63	-773 550,73	610 929,66	-162 621,07

Le résultat d'exécution du budget eau et assainissement s'établit à **-594 128,63 €** en 2024. Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture constaté est de **-773 550,73 €**. Si l'on prend en compte les restes à réaliser (RAR), le résultat de clôture du budget eau et assainissement est de **-162 621,07 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Au **BP 2025**, la section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à **897 000 €**.

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	489 000,00	453 159,05	421 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000,00	155 086,52	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement	15 000,00	0,00	31 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	250 000,00	222 075,53	232 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	1 840,49	1 500,00
66	Charges financières	14 500,00	14 443,76	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	58 500,00	56 010,16	20 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	367,53	1 000,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		1 011 500,00	902 983,04	897 000,00

- Les **charges à caractère général** sont prévues pour un montant de 421 k€ au **BP 2025** contre 453 k€ réalisés au **CA 2024**.

Elles sont constituées :

- Des fournitures d'entretien et produits de traitement, des fluides : 25 k€ réalisés en 2024 et prévus en 2025,
 - Des dépenses d'entretien et de réparation des réseaux : 107 k€ réalisés en 2024 suite à de nombreuses casses et 50 k€ prévus en 2025,
 - De la sous-traitance générale, c'est-à-dire les frais de participation au Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (SISE) chargé du traitement des eaux usées des communes des Contamines-Montjoie, Saint-Gervais et Passy : 264 k€ réalisés au **CA 2024** et 285 k€ prévus au **BP 2025**,
 - Des honoraires pour les analyses de l'eau et des honoraires divers : 12 k€ réalisés en 2024 et 5 k€ prévus en 2025,
 - Des redevances perçues sur les factures et reversées à l'Agence de l'Eau : 35 k€ réalisés au **CA 2024** et 50 k€ prévus au **BP 2025**,
 - Des frais divers (téléphone, affranchissement, fournitures administratives, annonces et insertions) : 10 k€ en 2024, 6,5 k€ prévus en 2025.
- Les **charges de personnel** font l'objet d'une refacturation par le budget général, s'agissant d'agents communaux qui sont affectés au service Eau et Assainissement à temps complet ou selon une quotité (direction des services techniques, agent administratif chargé de la facturation, agents techniques chargés des interventions sur les réseaux). 155 k€ ont été refacturés au **CA 2024**, et 160 k€ sont prévus au **BP 2025**.

RECETTES D'EXPLOITATION

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	42 123,76		0,00
70	Produits des services	937 876,24	825 392,64	866 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	31 000,00	30 793,09	31 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 244,17	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	15 606,56	0,00
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		1 011 500,00	873 036,46	897 000,00

- Les **produits des services** sont prévus pour un montant de 866 k€ au **BP 2025** contre 825 k€ réalisés au **CA 2024**. Ils sont constitués :
- Des recettes de vente et redevances d'eau : 416 k€ réalisés en 2024 et 412 k€ prévus au **BP 2025**,
 - Des redevances d'assainissement : 366 k€ réalisés en 2024 et 352 k€ prévus au **BP 2025**,
 - De la location des compteurs d'eau : 32 k€ réalisés en 2024 et prévus en 2025,
 - Des interventions et travaux divers facturés aux abonnés : 11 k€ réalisés en 2024 et prévus en 2025.

Le tarif est constitué d’une partie abonnement (part fixe) et d’une partie variable). **En 2024**, la facturation prend en compte les nouveaux tarifs qui du 1^{er} juillet 2023 (délibération du conseil municipal du 23/03/2023).

En 2025, suite à la réforme des redevances de l’Agence de l’Eau, 2 redevances sont supprimées : la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Elles sont remplacées par 3 nouvelles redevances : une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

On retrouve également dans les produits des services, la participation forfaitaire au raccordement et à l’assainissement collectif (PFAC) versée lors du raccordement au réseau d’assainissement par les détenteurs d’un permis de construire. Cette PFAC n’a pas été facturée en 2023 et en 2024. Il est donc inscrit au **BP 2025** un montant de 60 k€ afin de rattraper les taxes non facturées.

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Au **BP 2025**, la section d’investissement s’équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **2 011 894,75 €**.

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	221 545,86		785 727,91
040	Opérations d'ordre entre sections	31 000,00	30 793,09	31 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 500,00	3 360,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 000,00	48 621,42	68 500,00
20	Immobilisations incorporelles	15 500,00	0,00	15 000,00
	RAR	0,00		11 964,64
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	951 753,00	1 204 337,44	670 000,00
	RAR	528 187,52		233 342,03
23	Immobilisations en cours	270 000,00	74 756,56	0,00
	RAR	0,00		191 360,17
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 542 298,86	1 361 868,51	1 575 227,91
	Restes à réaliser	528 187,52		436 666,84
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT AVEC RAR	2 070 486,38	1 361 868,51	2 011 894,75

Les dépenses d'équipement concernent :

- Des frais d'études diverses : 15 k€ prévus au **BP 2025** + 12 k€ de RAR,
- Des travaux sur les réseaux d'eau : 700 k€ réalisés au **CA 2024** dont 346 k€ sur la réfection des conduites et captages d'eau potable et 109 k€ sur le renouvellement des réseaux AEP du Nivorin d'en bas. Il est prévu 535 k€ au **BP 2025** dont 250 k€ sur la reprise des réseaux AEP des Echenaz et de la Chovettaz + 178 k€ restant en RAR dont 112 k€ sur la sécurisation des captages,
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement : 496 k€ réalisés en 2024 dont 240 k€ sur l'enfouissement des réseaux EU et EP à Tresse et 141 k€ sur le renouvellement des réseaux EU et EP du Nivorin d'en bas. Il est prévu 125 k€ au **BP 2025** + 56 k€ restant en RAR,
- Du matériel et des outillages techniques : 8 k€ réalisés en 2024 et 10 k€ prévus en 2025,
- La mise en séparatif et la remise en conformité des réseaux autour de la mairie : 75 k€ réalisés en 2024 + 191 k€ restant en RAR.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00	0,00	31 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	222 075,53	232 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 500,00	3 360,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	566 250,93	566 250,93	12 177,18
	Affectation du résultat N-1	566 250,93	566 250,93	12 177,18
13	Subventions d'investissement	580 253,00	6 000,00	259 121,07
	RAR	183 482,45		575 596,50
16	Emprunts et dettes assimilées	472 000,00	0,00	425 000,00
	RAR			472 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 887 003,93	797 686,46	964 298,25
	Restes à réaliser	183 482,45		1 047 596,50
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT AVEC RAR	2 070 486,38	797 686,46	2 011 894,75

Au **BP 2025**, les investissements sont financés par les subventions pour 259 k€ et par le recours à l'emprunt pour 425 k€.

A noter également un montant important de subventions restant en RAR pour 576 k€, correspondants aux subventions du Fonds Vert et du Département pour la sécurisation des captages, dont une partie (337 k€) a été versée début 2025.

Par ailleurs, le prêt contracté en 2024 pour 472 k€ apparait également en RAR car il a été versé en janvier 2025.

DETTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250327-DEL2025032-DE



La dette du budget Eau et Assainissement représente une annuité de 63 k€ en 2024, dont 14 k€ d'intérêts et 49 k€ de remboursement en capital. L'encours de dette au 31/12/2024 est de 344 k€.

Au **BP 2025**, il est prévu une annuité de 96,5 k€ dont 28 k€ d'intérêts et 68,5 k€ de remboursement en capital suite à l'emprunt contracté en 2024, ainsi que de 2,5 k€ d'ICNE (Intérêts Courants Non Echus) qui seront annulés sur l'exercice suivant (rattachement).

Il est également prévu de solliciter un nouvel emprunt en 2025 pour un montant de 425 k€ afin de financer les investissements.

	BP + DM 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
Annuité dette existante	63 500,00	63 065,18		99 000,00
<i>dont intérêts</i>	<i>14 500,00</i>	<i>14 443,76</i>		<i>28 000,00</i>
<i>dont capital</i>	<i>49 000,00</i>	<i>48 621,42</i>		<i>68 500,00</i>
<i>dont ICNE</i>				<i>2 500,00</i>
Dette existante	63 500,00	63 065,18		99 000,00
Emprunts nouveaux	472 000,00		472 000,00	425 000,00

4.2. BUDGET TRANSPORT

Ce budget retrace les opérations liées à l'offre de transport et de navettes ski-bus organisée par la commune avec le prestataire TRANSDEV.

➤ Section d'exploitation :

Au **CA 2024**, la section d'exploitation s'équilibre à **486 000 €** en dépenses et en recettes.

Au **BP 2025**, la section d'exploitation s'équilibre à **530 000 €** en dépenses et en recettes.

En 2025, le budget transport est équilibré par une subvention du budget général prévue à hauteur de **530 000 €**, ne disposant pas d'autres ressources propres, compte tenu de la libre circulation pour l'accès aux navettes.

Elle est en augmentation de 9% entre les 2 exercices suite à la modification des circuits effectuée pour la saison hiver 2024/2025 (avenant n°1 au marché) et pour prendre en compte l'indexation annuelle des tarifs.

Art.	Chapitre	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	486 000,00	530 000,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		486 000,00	530 000,00

		Envoyé en préfecture le 31/03/2025 Reçu en préfecture le 31/03/2025 Publié le ID : 074-217400852-20250327-DEL2025032-DE		
Art.	Chapitre	CA 2024	BP 2025	
002	Résultat de fonctionnement reporté			
74	Subvention d'exploitation	486 000,00	530 000,00	
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	486 000,00	530 000,00	
	RESULTAT SECTION EXPLOITATION	0,00	0,00	

A noter que le budget transport ne dégage pas de résultat et ne comporte pas de section d'investissement.